

DU TRAVAIL DE FOND POUR CAROLINE CASSART AFIN D'AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HUY-WAREMMIENS



AU NIVEAU DE LA RÉGION, CAROLINE CASSART ENTEND BIEN CONTINUER À CIBLER SES PRIORITÉS SUR LES DOMAINES QUI ONT ÉTÉ LES SIENS CES DERNIÈRES ANNÉES: L'EMPLOI, LE LOGEMENT ET LA BONNE GOUVERNANCE PUIS SURTOUT LA RURALITÉ, LA MOBILITÉ ET LA PETITE ENFANCE.



1

Renforcer l'accueil de la petite enfance : une priorité pour les familles

Offrir des infrastructures de qualité et en nombre suffisant pour accueillir tous les jeunes enfants dans des délais raisonnables est essentiel pour répondre aux besoins des familles de notre arrondissement.

En 2022, la moyenne en Wallonie était de 37 places pour 100 enfants en âge d'entrer à la crèche. Caroline Cassart, en tant que députée, se réjouit des **7 millions d'euros supplémentaires prévus** dans le budget régional pour la rénovation des crèches.

Elle poursuivra son travail aux côtés de la Ministre compétente pour **évaluer l'offre et la demande sur notre territoire et garantir que les projets les plus essentiels soient soutenus**. Mais également pour réfléchir à des solutions **comme un partenariat public/privé pour limiter l'impact sur les finances régionales**, comme c'est le cas à Ouffet.

L'ambition est claire : permettre à chaque enfant de bénéficier d'un accueil adapté, dans des conditions optimales, partout sur l'arrondissement de Huy-Waremme.

2

Une mobilité repensée pour un arrondissement connecté

La **mobilité doit être au cœur des priorités** pour renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre arrondissement. C'est pour quoi, en tant que députée, elle **aspire à faire de notre territoire un véritable pilote pour le développement des lignes Express**, un mode de transport plébiscité par les citoyens. Forte de l'engouement rencontré par ces lignes, elle appelle à améliorer celles existantes grâce à **une évaluation constante des pratiques et du retour du citoyen**, mais également à en créer de nouvelles, notamment **une ligne reliant Hamoir à Huy**, intéressant pour relier le Condroz plus rapidement à la ville de Huy.

Il est, par ailleurs, plutôt clair que la voiture partagée ne rencontre pas le succès escompté. Il est donc crucial de concentrer les efforts sur des **solutions adaptées aux besoins locaux**, telles que le **transport à la demande**. Caroline Cassart sera également attentive à la bonne réalisation des travaux touchant **au mode doux** pour offrir les infrastructures nécessaires pour changer les habitudes des citoyens ; aux investissements prévus pour la **rénovation du réseau structurant** (via le plan Infrastructures) et enfin à la **finalisation de la liaison Tihange -Strée-Tinlot**.



Pour répondre aux défis du marché du travail, en collaborant avec le Ministre Pierre-Yves Jeholet, Caroline Cassart soutiendra également **le renforcement de la formation vers les métiers en pénurie**, assurant ainsi aux demandeurs d'emploi une meilleure insertion et aux entreprises les compétences nécessaires.

Par ailleurs, elle soutient également toutes **les mesures facilitant l'accès au logement**, comme la réduction des droits d'enregistrement pour les primo-acquéreurs.

Enfin, soucieuse de la **bonne gouvernance**, elle portera une proposition de décret permettant la désignation de suppléants dans les petites communes, évitant ainsi des déséquilibres politiques en cours de législature.



3

L'agriculture et la ruralité au cœur de ses préoccupations

Caroline Cassart, en tant que femme d'agriculteur, est particulièrement sensible aux enjeux du secteur agricole: simplifier les démarches administratives, assurer une rémunération juste aux agriculteurs et leur permettre de travailler dans des conditions dignes... **Soutenir l'agriculture, c'est reconnaître son rôle essentiel** et elle compte bel et bien continuer à être un relais pour le secteur, de manière à répondre aux défis auxquels il fait face.

En outre, en tant que bourgmestre d'une commune rurale, elle est également bien consciente **des défis auxquelles ces communes sont confrontées**. C'est pourquoi, comme lors de la législature précédente, elle continuera à défendre leurs intérêts, notamment à travers **la simplification des procédures autour du Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ces PCDR permettent en effet aux communes d'obtenir des subsides pour concrétiser des projets d'envergure améliorant la qualité de vie locale mais demandent beaucoup de temps et de moyen au sein des administrations pour les mettre en oeuvre.

